

**Sgen-CFDT Midi-Pyrénées
Contact personnels Biatoss
06 20 89 63 69 – Fax 05 61 43 65 50**

Pour recevoir gratuitement cette Newsletter ou vous désinscrire envoyez un courriel à
toulouse@sgen.cfdt.fr



Traitement, salaire, indemnité... il est parfois peu évident de s'y retrouver... et encore plus difficile de parvenir à expliciter notre rémunération auprès des salarié.e.s exerçant sur d'autres secteurs.

Cet infos@cadMP, nourri par un article des collègues du Sgen-CFDT Bretagne (*Merci pour cette mutualisation...*), ambitionne de regrouper les mesures en cours pour la filière administrative.

Ne pas hésiter à nous contacter pour toute information supplémentaire qui vous serait utile : nbielle@sgen.cfdt.fr et/ou toulouse@sgen.cfdt.fr

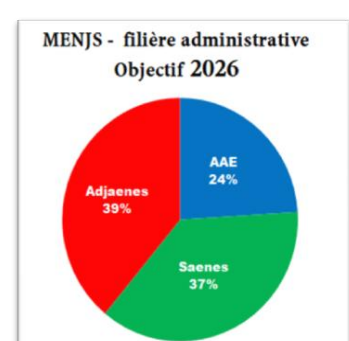
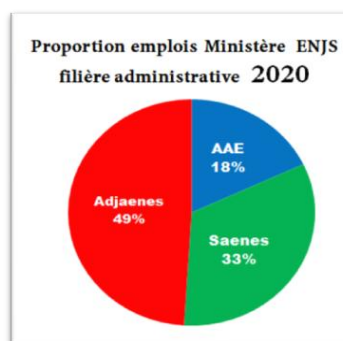
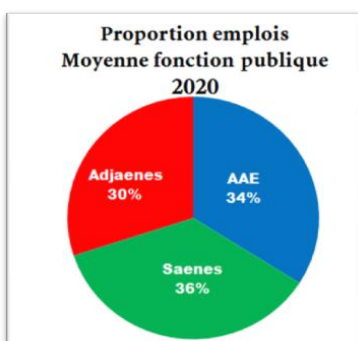
Pour retrouver le numéro précédent de l'infos@cadMP : <https://midipyrenees.sgen-cfdt.fr/actu/infoscad-mp-linformation-des-personnels-non-enseignants-15/>

**Education Nationale, Jeunesse et sports, Enseignement Supérieur
Repyramidage de la filière administrative - Des mesures annoncées jusqu'en 2026 :
Petit catalogue des mesures connues au 26/01/2022**

Des mesures ministérielles en 2021

Des mesures Fonction Publique en 2022

49% de C, 33% de B et 18% de A : c'est la pyramide actuelle des catégories d'emploi. Le ministère a annoncé vouloir **refondre la pyramide** de la filière administrative. Nos ministères (EN et ES) emploient beaucoup plus de personnels administratifs de catégories C que les autres.



1ères mesures dès 2021 : augmentation des postes aux concours de Saenes

Dès 2021, 750 postes de plus (par rapport à 2020) ont déjà été ouverts aux concours de B. C'était déjà un doublement des postes de Saenes CN au concours **EXTERNE** soit 450 à l'EN et au total **478** postes (Éducation Nationale + Ens. Supérieur). Et multiplication par **2,5** pour le concours **INTERNE** soit **590** postes en 2021 (E.N + Ens. Sup.)

A partir de 2022, davantage de recrutements d'AAE et de Saenes

En 2022, des postes supplémentaires seront aussi ouverts pour les concours de catégorie A. Le nombre de recrutement d'AAE par la voie des **IRA en 2022** est majoré. Il est porté à **120 en mars et 239 en septembre**, soit **plus de 300 emplois pour l'univers scolaire** (215 pour 2021). Le ministère envisage de prolonger cet effort de recrutements plus importants de Saenes et d'AAE pour les années 2023 à 2026. Mécaniquement la multiplication de postes au concours augmente fortement les possibilités de liste d'aptitude. Les changements de corps sont donc plus nombreux.

Davantage de possibilités de changements de corps

Cette forte augmentation a pour effet d'ouvrir des perspectives d'évolution et de revalorisation, en particulier pour les Adjaenes.

Comment est calculé le nombre de promotions pour une année donnée ?

➤ **Liste d'aptitude** (passage de C en B ou de B en A)

Le nombre de postes offert dépend du nombre de nominations prononcées au titre du concours.
Base de calcul : recrutements par concours externe, concours interne, détachements, intégrations directes.
Le taux de passage est fixé par corps (ex : mini 1/5 et maxi 1/3 pour les listes d'aptitude AAE).
La date de référence pour l'inscription sur liste d'aptitude est le 1^{er} janvier de l'année de nomination.

➤ **Tableaux d'avancement** (changement de grade dans le corps)

Il s'agit d'un ratio promu/ promouvables. Le taux s'applique sur la base du nombre d'agents qui remplissent les conditions d'accès au grade.
La date de référence pour l'inscription au tableau d'avancement est le 31 décembre de l'année n.
Rapprochement interministériel dans le cadre des mesures prises au niveau interministériel.

Des taux de promotion de grade à la hausse pour les C et les B

Par ailleurs, les taux de promotion de grade vont être revus, pour un alignement interministériel.

Des évolutions pour les catégories B et catégories C.

CORPS	Grade d'avancement	Année		
		2020	2021	2022 – 2024
ADJAENES	Adjoint administratif de 1ère classe	27%	23%	28%
	Adjoint administratif principal de 2ème classe (AP2C)	8,50%	8,50%	17%
SAENES	Saenes de Classe supérieure	8,50%	9%	18%
	Saenes de Classe Exceptionnelle	10%	11%	14%

Pour le moment (début 2022), pas de changement obtenu pour les A (taux de 7% seulement).

... évolutions attendues ...revendications syndicales... à suivre ... Toute l'actu sur <https://www.sgen-cfdt.fr/actu/>

Evolutions indiciaires 2022 : pour le moment elles concernent les Adjaenes

Au **1er janvier 2022**, modification des [grilles indiciaires des deux premiers grades de C](#).

- **Dans le 1^{er} grade, les 9 premiers échelons évoluent.** Ce grade se réduit de 12 à 11 échelons. La durée des échelons 2 à 6 passe de 2 ans à 1 an. En revanche, la durée des échelons 7 et 8 passe de 2 ans à 3 ans.

- **Dans le 2^{ème} grade, les 7 premiers échelons évoluent.** La durée des échelons 2 à 6 passe de 2 ans à 1 an.

- **Dans le 3^{ème} grade, les deux premiers échelons sont revalorisés.**

Cela constitue une réduction du temps nécessaire pour arriver au dernier échelon de la grille. On passe ainsi de 25 ans à 19 ans en C1 et de 25 ans à 20 ans en C2.

C1 - Situation avant reclassement			C2 - Situation avant reclassement		
Situation avant reclassement	Reclassement dans le grade à l'échelon	Ancienneté à conserver dans la limite de la durée d'échelon	Situation avant reclassement	Reclassement dans le grade à l'échelon	Ancienneté à conserver dans la limite de la durée d'échelon
12	11	Ancienneté acquise	12	12	Ancienneté acquise
11	10	Ancienneté acquise	11	11	Ancienneté acquise
10	9	Ancienneté acquise	10	10	Ancienneté acquise
9	8	Ancienneté acquise	9	9	Ancienneté acquise
8	7	3/2 de l'ancienneté acquise	8	8	Ancienneté acquise
7	6	1/2 de l'ancienneté acquise	7	7	Ancienneté acquise
6	5	1/2 de l'ancienneté acquise	6	6	1/2 de l'ancienneté acquise
5	4	1/2 de l'ancienneté acquise	5	5	1/2 de l'ancienneté acquise
4	3	1/2 de l'ancienneté acquise	4	4	1/2 de l'ancienneté acquise
3	2	1/2 de l'ancienneté acquise	3	3	1/2 de l'ancienneté acquise
2	1	1/2 de l'ancienneté acquise	2	2	1/2 de l'ancienneté acquise
			1	1	Ancienneté acquise

Les grilles Adjaenes en janvier 2022 susceptibles d'évoluer encore, négociations en cours.

Catégorie C

Ci-dessous : IB : indice brut ; INM : indice nouveau majoré

Gain : en nombre de point INM par rapport à janvier 2021 ; Salaire : salaire brut correspondant au 01/01/2022



Catégorie C					
C1					
Échelon	IB	INM	Gain	Durée	Salaire
1	371	343	11	1 an	1 607,30 €
2	371	343	10	1 an	1 607,30 €
3	371	343	9	1 an	1 607,30 €
4	371	343	8	1 an	1 607,30 €
5	374	345	9	1 an	1 616,68 €
6	378	348	11	1 an	1 630,73 €
7	381	351	9	3 ans	1 644,79 €
8	387	354	6	3 ans	1 658,85 €
9	401	363	9	3 ans	1 701,03 €
10	419	372		4 ans	1 743,20 €
11	432	382			1 790,06 €

Catégorie C Principal 2 ^e classe					
C2					
Échelon	IB	INM	Gain	Durée	Salaire
1	371	343	9	1 an	1 607,30 €
2	371	343	8	1 an	1 607,30 €
3	376	346	10	1 an	1 621,36 €
4	387	354	16	1 an	1 658,85 €
5	396	360	14	1 an	1 686,97 €
6	404	365	11	1 an	1 710,40 €
7	416	370	5	2 ans	1 733,83 €
8	430	380		2 ans	1 780,69 €
9	446	392		3 ans	1 836,92 €
10	461	404		3 ans	1 893,15 €
11	473	412		4 ans	1 930,64 €
12	486	420			

Catégorie C Principal 1 ^{ère} classe					
C3					
Échelon	IB	INM	Gain	Durée	Salaire
1	388	355	5	1 an	1 663,54 €
2	397	361	3	1 an	1 691,65 €
3	412	368		2 ans	1 724,46 €
4	430	380		2 ans	1 780,69 €
5	448	393		2 ans	1 841,61 €
6	460	403		2 ans	1 888,47 €
7	478	415		3 ans	1 944,70 €
8	499	430		3 ans	2 014,99 €
9	525	450		3 ans	2 108,71 €
10	558	473			2 216,49 €

Indemnitaire – Revalorisations de l'ISE, mesures 2021 pour tous et toutes

Le ministère propose de **placer un plancher pour chaque corps et groupe** qui se situe à la moyenne ou au dessus des montants académiques. Tout agent dont l'IFSE est inférieure au plancher verra son indemnité revalorisée. Par ailleurs, **l'IFSE des personnels logés doit désormais se rapprocher de celui des personnels non logés** (nous n'avons pas pu obtenir la stricte égalité). **L'écart entre logé et non logé est limité à 15% maximum pour les planchers.**

Les nouveaux planchers d'IFSE tels qu'ils découlent de la circulaire du [11 juin 2021](#)

Minimas indemnitaires du MENJS 2021	AAE		SAENES		ADJAENES	
	Non logés	Logés	Non Logés	Logés	Non Logés	Logés
Groupe 1	8 200 €	6 970 €	5 400 €	4 590 €	3 500 €	2 975 €
Groupe 2	8 000 €	6 800 €	5 200 €	4 420 €	3 300 €	2 805 €
Groupe 3	7 800 €	6 630 €	5 000 €	4 250 €	—	—
Groupe 4	7 600 €	6 460 €	—	—	—	—

Les personnels dont l'IFSE était en-deçà des nouveaux minima et les personnels logés qui subissaient un abattement ont été les premiers bénéficiaires des revalorisations en 2021.

Selon les académies l'abattement sur l'IFSE des personnels logés était compris

- entre 29% et 37% selon les groupes de fonction pour les AAE
- entre 31% et 42% pour les SAENES

Revalorisations IFSE 2022 : pour les B et les A – Une enveloppe en 3 parties

1- Une part forfaitaire (50% du budget) pour tous les personnels (A et B) sans exception

Corps	Groupe	Non logés		% forfait / minima	Logés	
		Montant forfaitaire	Minima 2021		Montant forfaitaire	Minima 2021
AAE	Groupe 1	2 100 €	8 200 €	25,60%	1 785 €	6 970 €
	Groupe 2	1 900 €	8 000 €	23,75%	1 615 €	6 800 €
	Groupe 3	1 700 €	7 800 €	21,79%	1 445 €	6 630 €
	Groupe 4	1 400 €	7 600 €	18,42%	1 190 €	6 460 €
SAENES	Groupe 1	1 200 €	5 400 €	22,22%	1 020 €	4 590 €
	Groupe 2	1 100 €	5 200 €	21,15%	935 €	4 420 €
	Groupe 3	1 000 €	5 000 €	20,00%	850 €	4 250 €

2 – Un premier complément (25% de l'enveloppe) réparti entre académies pour **convergence** entre académies (rapprochement des moyennes académiques). Nous sommes dans l'attente d'informations complémentaires sur ce qui est actuellement versé réellement : minima, maxima, médianes par catégorie et par grade, afin d'avoir une meilleure visibilité des écarts. La DGRH annonce un gain annuel moyen brut d'environ 360€ pour les Saenes et 800€ pour les AAE

3 – Un autre complément (25% de l'enveloppe) pour chaque académie pour **réajuster les groupes**. Pour corriger les anomalies dans la répartition dans les groupes. Certains personnels pourraient être reclassés dans des groupes de fonction supérieurs, au regard de leurs responsabilités.

Ci-contre, les groupes de fonction de la filière administrative : Les groupes de fonction sont détaillés dans la circulaire MENESR du 5/11/2015

Groupe de fonctions AAE	Groupe de fonctions SAENES	Groupes de fonctions ADJAENES
Groupe 1	Groupe 1	Groupe 1
Fonctions d'encadrement supérieur	Fonctions d'encadrement et/ou responsabilités particulières	Coordination - responsabilités particulières
Groupe 2	Groupe 2	Groupe 2
Fonctions encadrement à responsabilités et/ou technicité importantes	Fonctions d'encadrement ou à technicité particulières	Fonctions usuelles
Groupe 3	Groupe 3	
Fonctions d'encadrement intermédiaire et/ou technicité particulières	Fonctions usuelles	
Groupe 4		
Fonctions usuelles		

Pour mémoire, le Rifseep date de 2016, ci-dessous comparaison des minima 2016 et 2021.

Rifseep filière administrative :
comparaison des minima 2016 et 2021 (en bleu)

Corps	Montant minimum réglementaire fonction publique	Minima indemnitaires ministériels			
		Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4
AAE	AHC	2 900 €			
	APADDS	2 500 €	5 600 €	5 300 €	4 460 €
	AA	1 750 €	8200	8000	7800
					3 880 €
SAENES	saenes ce	1 550 €			
	saenes cs	1 450 €	3 320 €	3 200 €	3 020 €
	saenes cn	1 350 €	5400	5200	5000
ADJAENES	adjaenes p1	1 350 €	2 210 €	2 160 €	
	adjaenes p2				
	adjaenes 1c	1 200 €			
	adjaenes 2c				

Les grilles SAENES en 2022

Les grilles AAE en 2022

SAENES - classe normale			
échelon	durée	IM	salaire brut
1	2ans	343	1 607,31 €
2	2ans	349	1 635,42 €
3	2ans	355	1 663,54 €
4	2ans	361	1 691,66 €
5	2ans	369	1 729,14 €
6	2ans	381	1 785,38 €
7	2ans	396	1 855,67 €
8	3ans	415	1 944,70 €
9	3ans	431	2 019,68 €
10	3ans	441	2 066,54 €
11	3ans	457	2 141,51 €
12	4ans	477	2 235,23 €
13	-	503	2 357,07 €

SAENES - classe supérieure			
échelon	durée	IM	salaire brut
1	2ans	356	1 668,22 €
2	2ans	362	1 696,34 €
3	2ans	369	1 729,14 €
4	2ans	379	1 776,00 €
5	2ans	390	1 827,55 €
6	2ans	401	1 879,10 €
7	2ans	416	1 949,39 €
8	3ans	436	2 043,11 €
9	3ans	452	2 118,08 €
10	3ans	461	2 160,26 €
11	3ans	480	2 249,29 €
12	4ans	504	2 361,76 €
13	-	534	2 502,34 €

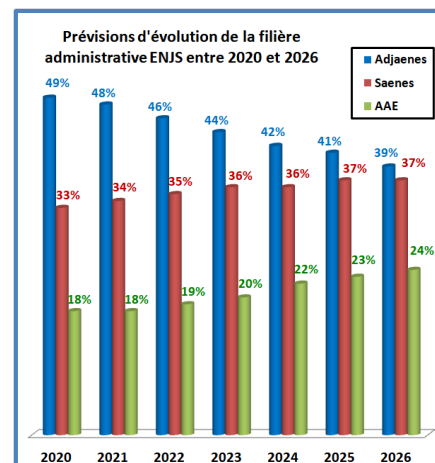
SAENES - classe exceptionnelle			
échelon	durée	IM	salaire brut
1	1an	392	1 836,92 €
2	2ans	404	1 893,15 €
3	2ans	419	1 963,44 €
4	2ans	441	2 066,54 €
5	2ans	465	2 179,00 €
6	3ans	484	2 268,04 €
7	3ans	508	2 380,50 €
8	3ans	534	2 502,34 €
9	3ans	551	2 582,00 €
10	3ans	569	2 666,35 €
11	-	587	2 750,70 €

AAE - Attaché des administrations de l'Etat			
échelon	durée	IM	salaire brut
1	1an et 6 mois	390	1 827,55 €
2	2ans	410	1 921,27 €
3	2ans	430	2 014,99 €
4	2ans	450	2 108,71 €
5	2ans et 6 mois	480	2 249,29 €
6	3ans	513	2 403,93 €
7	3ans	545	2 553,88 €
8	3ans	575	2 694,46 €
9	3ans	605	2 835,05 €
10	4ans	640	2 999,06 €
11	-	673	3 153,69 €

APAE - Attaché principal des administrations de l'Etat			
échelon	durée	IM	salaire brut
1	2ans	500	2 343,01 €
2	2ans	535	2 507,02 €
3	2ans	575	2 694,46 €
4	2ans	605	2 835,05 €
5	2ans	650	3 045,92 €
6	2ans et 6 mois	690	3 233,36 €
7	2ans et 6 mois	730	3 420,80 €
8	3ans	768	3 598,87 €
9	3ans	806	3 776,94 €
10	-	821	3 847,23 €

AAHC - Attaché d'administration hors classe			
échelon	durée	IM	salaire brut
1	2ans	655	3 069,35 €
2	2ans	695	3 256,79 €
3	2ans	730	3 420,80 €
4	2ans et 6 mois	768	3 598,87 €
5	3ans	806	3 776,94 €
6	-	830	3 889,40 €
HEA	1an		4 147,13 €
HEA2	1an		4 311,14 €
HEA3			4 531,39 €

Ci-contre, traduction des éléments fournis par le ministère, sur l'effet cumulé de toutes les mesures annoncées sur le repyramidage de la filière administrative d'ici 2026



POUR UN SYSTÈME DE RÉMUNÉRATION TRANSPARENT



Académie de Toulouse, revalorisation IFSE des personnels administratifs de cat B et A : Groupe de travail 2 février 2022

Le Sgen-CFDT Midi-Pyrénées était représenté par Nadine Bielle.

Rappels :

Les mesures seront soumises au vote du CTA prévu le 10 février 2022.

Objectif de paiement effectif sur la paie de mars avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022.

Les personnels ITRF ne rentrent pas dans ce schéma.

Reprise des premiers échanges :

- directives fixées par le national.
- rééquilibrer le BOP 141 et le BOP 214
- revoir les possibilités de réajustement sur la carte des groupes et fonctions.

Les deux premiers GT ont travaillé sur les « axes » 1 et 2 de la revalorisation (voir les trois axes dans l'infos@cadMP n° 152). Dans le respect de l'enveloppe globale notifiée, la troisième étape consistera à mettre en œuvre des ajustements de la cartographie permettant de prendre en compte les évolutions des fonctions, de corriger des anomalies de la cartographie et de procéder aux ajustements des situations des agents. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'avancée des travaux.

Contact sur ce dossier : nbielle@sgen.cfdt.fr et/ou toulouse@sgen.cfdt.fr



FONCTIONS PUBLIQUES Pour lire la suite, Ctrl + Clic sur les liens en bleu

Pouvoir d'achat : la CFDT reste mobilisée !

La hausse de l'inflation (+2,2% au 1er octobre 2021 et +0,9% au 1er janvier 2022) a des conséquences lourdes :

- Les agents de catégorie C restent 4 ans au SMIC avant une augmentation de... 8 euros/mois !
- Les agents de catégorie B sont recrutés au Smic, au même indice que la catégorie C !
- Les agents de catégorie A sont recrutés à un indice supérieur au SMIC de seulement 13,7 % !



Les mesures d'urgence que veut la CFDT :

- Prise en compte de l'inflation de manière pérenne en indice pour les titulaires et les contractuels.
- Une amplitude de carrière plus valorisante.
- Une durée de carrière plus courte pour la catégorie B.
- Maintien de la reconnaissance des niveaux de qualifications exigés lors des recrutements.
- Valorisation des débuts de carrière en baissant la durée des premiers échelons.
- Enfin, hausse de la valeur du point : la CFDT tient à rappeler que l'ensemble des agents subissent l'inflation et que seule une hausse de la valeur du point est de nature à répondre aux conséquences de l'inflation pour l'ensemble des agents publics.

Lien pour télécharger la carte :

https://uffa.cfdt.fr/upload/docs/image/jpeg/2022-02/cfdt-uffa-carte-petition-remuneration-150x100-20220112_1.jpg.associated/th-670x670-cfdt-uffa-carte-petition-remuneration-150x100-20220112_1.jpg.jpg

Donnez du poids à votre expression : soutenez ces revendications en signant et en faisant signer la carte-pétition de la CFDT Fonction publique ! Si vous êtes adhérent.e ou agent.e, soutenez notre action en imprimant la carte, en signant la carte et en nous la faisant parvenir par tout moyen : uffa@uffa.cfdt.fr, UFFA-CFDT - 47 avenue Simon Bolivar 75950 Cedex 19. Pour une action réussie, il faut que cette carte soit massivement signée et retournée afin que nous les remettions au printemps au gouvernement. Merci d'avance pour votre participation !



Cette année, j'adhère !



[Adhérer en ligne](#) – Contact local : toulouse@sgen.cfdt.fr

- Vous pensez que les personnels Biatoss (non enseignants) ne doivent pas rester isolés.
- Vous pensez qu'ils ont toute leur place dans un syndicat qui regroupe tous les personnels de l'Education nationale.
- Vous pensez que les salariés de l'Education nationale ne doivent pas être isolés mais faire partie d'une grande confédération ouvrière.
- Vous voulez être défendu, informé efficacement.

Alors, rejoignez la CFDT et sa fédération de l'Education nationale, le Syndicat général de l'Education nationale (Sgen).

Pour calculer sa cotisation, télécharger le bulletin d'adhésion : Ctrl + Clic : [Adhérer en ligne](#)

Ne pas hésiter à nous contacter pour toute question ou difficulté de paiement.

RAPPEL : 66% des sommes versées dans l'année civile pour payer votre cotisation sont déductibles de vos impôts de l'année concernée. Les personnels non imposables bénéficient d'un crédit d'impôt égal à 66% des sommes versées dans l'année civile pour payer leur cotisation.



Positions nationales du Sgen – CFDT : www.sgen.cfdt.fr -
Contact local : sgen.cfdt.atoss@wanadoo.fr
Tél : 06 20 89 63 69

A quoi ça sert de se syndiquer ?

Etre syndiqué, c'est participer au débat collectif et affirmer sa solidarité avec les autres travailleurs qui exercent le même métier.

Etre syndiqué au Sgen, c'est choisir :

- d'être solidaire de l'ensemble des salariés du système éducatif pour une meilleure efficacité,
- d'être uni avec les autres et refuser le corporatisme,
- des priorités reposant sur des valeurs de solidarité, de justice, de démocratie, de laïcité...

Etre syndiqué au Sgen- CFDT, c'est choisir :

- La solidarité avec l'ensemble des travailleurs,
- La construction d'un rapport de force pour une société plus juste et plus solidaire.

A quoi cela m'engage ?

Le Sgen – CFDT ne communique pas le nom de ses adhérents. Chacun est libre de dire ou son son appartenance syndicale. Les courriers personnels vous sont adressés à votre domicile.

Chacun peut choisir de s'impliquer très peu, un peu, beaucoup... et donc est libre de choisir de participer ou non.

